



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION



Ouverture des bouches à incendie : une pratique illégale aux conséquences préjudiciables

En période de forte chaleur, la Ville de Limoges, comme d'autres villes en France, a été confrontée depuis plusieurs années au phénomène d'ouverture illicite de bouches à incendie : pratique illégale qui consiste à ouvrir des bouches incendies dans le but de se rafraîchir grâce aux geysers d'eau occasionnés.

La Ville de Limoges et Limoges Métropole, tiennent à rappeler que cette pratique est illégale et comporte de très nombreux risques méconnus :

- **Le risque de blessures graves est réel notamment pour les enfants**, en raison de la puissance de la très forte pression d'eau occasionnée lors d'une ouverture de bouche incendie.
- En cas de déclenchement d'un incendie dans un logement, les conséquences pourraient également s'avérer très graves, car **ces moyens d'extinction du feu ne seraient plus immédiatement opérationnels pour les pompiers.**
- L'ouverture de bouches incendie crée aussi **des dysfonctionnements sur le réseau de distribution d'eau potable** avec une baisse très rapide des réserves provoquant une baisse du débit voire des coupures d'eau préjudiciables pour les habitants.
- Cette pratique engendre enfin un **gaspillage d'eau conséquent** : l'ouverture d'une bouche, durant 1 heure, entraîne une perte d'environ 200 m³, soit l'équivalent d'une consommation supérieure à la consommation d'eau d'une famille durant une année complète.

Il est recommandé à toute personne qui serait **témoin de l'ouverture d'une bouche incendie, de le signaler au plus vite** en contactant la station de distribution de l'eau au 05 55 04 46 00.

La Ville de Limoges et Limoges Métropole précisent qu'elles porteront plainte systématiquement et rappellent que les bouches incendie sont des prises d'eau permettant d'alimenter les fourgons d'incendie des sapeurs-pompiers, il s'agit de dispositifs de lutte contre l'incendie, destinés uniquement à cet usage.

Une bouche incendie est un « bien destiné à l'utilité publique et qui appartient à une personne publique ». Sa détérioration peut être punie d'une peine de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende (articles 322-1 et suivants du Code pénal).



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION



Par ailleurs, les centres sociaux municipaux de La Bastide et Beaubreuil organisent tout l'été des jeux d'eau et sorties au bord des plans d'eau.

Centre social de La Bastide :

Animations estivales du mardi au dimanche (de 14h à 21h) dans la cour de l'accueil de loisirs enfance ; sorties plans d'eau pour le secteur « familles » tous les mercredis, pour les 3/11 ans tous les vendredis, pour les 11/13 ans tous les mercredis et pour les 14/17 ans tous les jeudis ; journée à La Rochelle (11 juillet) et Aqualand (18 août) pour les 11/17 ans et journée à Treign'Aqua Park (4 août) pour les 11/13 ans ; journée à l'Île de Ré (6 juillet) et à Royan (24 août) pour le secteur « familles » ; séjour à Rouffiac (du 15 au 19 juillet) pour les 11/13 ans avec activités nautiques et séjour à Anglet (du 25 au 29 août) pour les 14/17 ans avec activités nautiques.

Centre social de Beaubreuil :

Ouverture du centre social et animations tout l'été du lundi au samedi ; jeux d'eau et piscines sur l'espace Beaubreuil-Plage (cour de l'école élémentaire Gérard-Philippe) tous les mercredis, vendredis et samedis après-midi ; sorties plans d'eau (Saint Pardoux, Cognac la Forêt, Vassivière, Saint Hilaire les places...) pour les familles tous les jeudis de l'été ; sorties plans d'eau pour les jeunes (14-25 ans) tous les mardis de l'été et sorties à la mer (Charente-Maritime) pour les jeunes de 14 à 25 ans et les familles : les 8 juillet et 4 août.

Des navettes en direction des plans d'eau de la Haute-Vienne sont mises en place tout l'été en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elles s'adressent aux centres sociaux municipaux, associatifs et aux centres de loisirs œuvrant dans les quartiers de la ville pour les enfants et les adolescents.

CONTACTS PRESSE

Ville de Limoges - Émilie BETOUL

05 55 45 63 02

emilie.betoul@limoges.fr

Limoges Métropole - Manon CASSEGRAIN

05 55 45 78 65 / 06 62 89 77 71

manon.cassegrain@limoges-metropole.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](https://www.limoges.fr)



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges